

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du mercredi 11 avril 2018

Date de convocation	5 avril 2018
Date d'affichage	5 avril 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	54 (dont 6 pouvoirs)
Votants	54 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 11 avril à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : Mme Geneviève BARON (représentant Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Éric BARBIER), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, Mme Sylvie PEAN (représentant M. Bernard MALLET), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Éric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (représentée par Mme Geneviève BARON), M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PEAN), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB).

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

PLU DE BEILLÉ : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INSTRUCTION EN DROIT DES SOLS AVEC LA COMMUNE DE BEILLÉ

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°08-20-2013-005 du 8 octobre 2013 relative à la création d'un service communautaire d'instruction du droit des sols,

Vu la délibération n°12-12-2017-012 du 12 décembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beillé,

Vu le rapport du Président présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- depuis le 1^{er} octobre 2014, le service communautaire instruit les actes d'urbanisme des communes de la Communauté de communes qui sont dotées d'un document d'urbanisme,
- le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beillé a été approuvé le 12 décembre 2017 par le Conseil communautaire,
- le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beillé deviendra exécutoire le 14 avril 2018, suite à l'accomplissement de toutes les modalités de publicité.

AUTORISE le Président à :

- signer une convention avec la commune de Beillé afin que le service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme puisse prendre en charge l'instruction des actes de la commune de Beillé dès l'entrée en vigueur du PLU de cette commune,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en place de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Fait et délibéré en séance publique

Le 11 avril 2018

Pour extrait conforme

Le 11 avril 2018

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180411-D_11_04_2018_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Affichage : 17/04/2018